



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE
Site d'ÉPERNAY
43 ter, rue des Forges
51200 ÉPERNAY
Téléphone : 03 26 55 95 00 Télécopie : 03.26 54 48 98

INAO-EPERNAY@inao.gouv.fr

**DEMANDE DE DEROGATION AU BAN DES VENDANGES LIEE
A L'ETAT SANITAIRE DU VIGNOBLE
VENDANGES 2011**

Demande à déposer, ou à adresser par fax ou par mail, au moins 48 heures avant la date de cueillette souhaitée auprès des services de l'INAO

Nom - Prénom :

Société :

Adresse:

Téléphone fixe / Portable: Fax :

Nom et adresse du centre de pressurage où seront pressurés les raisins faisant l'objet de la demande :

Demande une dérogation pour les parcelles désignées ci-après :

Commune	Lieudit Référence cadastrale Surface	Cépage et Porte Greffe	Degré alcoolique potentiel (en % vol)	Date de prélèvement	Date de cueillette souhaitée	Etat sanitaire justifiant la demande de dérogation

Date et signature du déclarant

Avis et signature du correspondant
de l'A.V.C. ou du président de
Section Locale du S.G.V.

Avis et signature
des services de l'I.N.A.O.

La copie de la décision sera adressée par l'INAO aux services de la DIRECCTE et de la DRDDI



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE
Site d'ÉPERNAY
43 ter, rue des Forges
51200 ÉPERNAY
Téléphone : 03 26 55 95 00 Télécopie : 03 26 54 48 98

INAO-EPERNAY@inao.gouv.fr

**DECLARATION DE VENDANGES JUSTIFIEE PAR
UN DEGRE ALCOOLIQUE POTENTIEL SUPERIEUR A 10 % VOL
VENDANGES 2011**

Déclaration à déposer, ou à adresser par fax ou par mail, au moins 48 heures avant la date de cueillette prévue auprès des services de l'INAO

Nom - Prénom :

Société :

Adresse:

Téléphone fixe / Portable: Fax :

Nom et adresse du centre de pressurage où seront pressurés les raisins faisant l'objet de la déclaration :

Déclare déroger au ban des vendanges pour les parcelles désignées ci-après :

Commune	Lieudit Référence cadastrale Surface	Cépage et Porte Grefte	Degré alcoolique potentiel (en % vol)	Date de prélèvement	Date de cueillette souhaitée

Date et signature
du déclarant

Pour information des responsables locaux :
signature du président de section locale du SGV ou
du correspondant de l'A.V.C. local, ou par défaut
régional (liste disponible auprès de l'INAO).

Enregistré par
les services de l'INAO le :

La copie de la déclaration sera adressée par l'INAO aux services de la DIRECCTE et de la DRDDI